



Marchés Publics  
CT/JR  
2024-185

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 05 JUIN 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**OBJET : Marché à procédure Adaptée – Travaux de réhabilitation de locaux dans le cadre du transfert de la police municipale de la ville de Soisy-sous-Montmorency.**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L 1111-2, L2120-1, R 2121-1 à 5, L2123-1, R 2123-1 à 7,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs aux fins d'effectuer les travaux de réhabilitation dans le cadre du transfert de la police municipale de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre, décomposée en six lots définis comme suit :

- ❖ Lot n°1 – Démolition – Maçonnerie et faïence
- ❖ Lot n°2 – Electricité
- ❖ Lot n°3 – Plomberie - CVC
- ❖ Lot n°4 – Plâtrerie – Faux plafonds - Menuiseries
- ❖ Lot n°5 – Menuiseries aluminium
- ❖ Lot n°6 – Peinture – Revêtements muraux et sols

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 12/03/2024 pour publication,

**CONSIDERANT** qu'à la date limite de remise des offres, le 15 avril 2024 à 12h00, 20 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**CONSIDERANT** l'avis de la CAO MAPA, réunie en date du 04 juin 2024,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer le marché intitulé « Travaux de réhabilitation de locaux dans le cadre du transfert de la police municipale de la ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240605-MP2024DEC185-AU  
Date de réception préfecture : 05/06/2024

H

| N° de lots | Intitulé du lot                            | Nom de l'entreprise          | Montan de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire en € HT |
|------------|--|------------------------------|--|
| 1          | Démolition –<br>Maçonnerie et faïence      | MRF BATIMENT                 | 23 606.50  |
| 2          | Electricité                                | ELIEPRO                      | 32 981.40  |
| 3          | Plomberie - CVC                            | SANI-THERM 60                | 16 552.02  |
| 4          | Plâtrerie – Faux<br>plafonds – Menuiseries | ERBI                         | 72 303.33  |
| 5          | Menuiseries aluminium                      | MIROITERIE DE SARCELLES      | 19 130.00  |
| 6          | Peinture – Revêtements<br>muraux et sols   | MONTI PEINTURE<br>DECORATION | 32 021.00  |

**Article 2 :** Le présent marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement. Néanmoins, la réalisation des travaux devra se conformer aux délais d'exécution indiqué au CCAP et au planning.

**Article 3 :** Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

**Article 4 :** L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

**Article 5 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

05 JUIN 2024

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



DUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne/ou notifié le :

05 JUIN 2024

05 JUIN 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

05 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.